

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 31 mai 2019

Combe-Grède

Le Conseil municipal informe les randonneurs que le sentier de la Combe-Grède est ouvert à partir du samedi 1er juin 2019. Les bénévoles et amis du sentier ont remis les barrières et ont travaillé d'arrache-pied afin de rendre praticable ce sentier emblématique de la région. Toutefois, durant la semaine du 17 au 21 juin 2019, une entreprise spécialisée et une délégation de la protection civile s'occuperont de réparer les dégâts occasionnés par l'orage du 4 juin 2018. Le Conseil municipal profite de remercier sincèrement toutes les personnes s'engageant et mettant tout en œuvre pour offrir des conditions de randonnées idéales aux promeneurs toujours plus nombreux à fréquenter ce chemin de randonnée de montagne.

Comptes municipaux 2018 : message du Conseil municipal de Villeret

Le Conseil municipal de Villeret a approuvé, dans sa séance ordinaire du 13 mai 2019, les comptes communaux 2018.

Ceux-ci présentent un excédent de revenus de quelque 41 600 fr. pour le compte de résultat général alors que le budget 2018 prévoyait un excédent de charges de quelque 112 700 fr. C'est donc avec une différence positive de l'ordre de 154 000 fr. par rapport au budget 2018 que les comptes communaux sont bouclés, une nouvelle réjouissante pour les finances communales.

Le compte de résultat global, comprenant le compte général financé par les impôts et les trois financements spéciaux financés par les taxes, enregistre un excédent de charges de 4 800 fr.

Au niveau de la fortune et après transfert de l'excédent de revenu 2018, l'excédent du bilan au 31 décembre 2018 s'élève à 1 144 000 fr.

Au sujet des comptes de résultats, l'exécutif se déclare satisfait de la santé financière et apporte quelques commentaires sur certains chapitres de la comptabilité communale :

Le chapitre « administration générale » enregistre un excédent de charges de 355 800 fr. (budget 395 000 fr.). La diminution de quelque 40 000 fr. est due principalement à une sensible augmentation des recettes d'émoluments et taxes.

Le chapitre « ordre et sécurité publics, défense » enregistre un excédent de charges de 30 800 fr. (budget 42 300 fr.). L'économie de quelque 11 000 fr. provient essentiellement de la diminution de notre participation versée au canton pour le cadastre.

Le chapitre « formation » enregistre un excédent de charges de 558 900 fr. (budget 611 000 fr.). L'économie d'environ 52 000 fr. découle principalement de charges moins élevées du syndicat scolaire (94 000 fr.) ainsi que d'une diminution de la participation du canton aux frais de traitements (31 000 fr.).

Le chapitre « santé » enregistre un excédent de revenus de 2 400 fr. et ceci notamment grâce à une recette de plus de 5 500 fr. reçue de la Clientis CEC, dont la commune municipale est actionnaire, au titre de participation à son bénéfice 2017.

Le chapitre « sécurité sociale » enregistre un excédent de charges de 720 100 fr. (budget 732 700 fr.). L'économie de quelque 12 000 fr. provient des décomptes liés à la répartition des charges cantonales en matière de prévoyance sociale, aux prestations complémentaires et à la contribution à l'agence régionale AVS de Saint-Imier.

Le chapitre « transports et télécommunications » enregistre un excédent de charges de 492 100 fr. (budget 430 500 fr.). Les dépenses supplémentaires de 61 000 fr. proviennent de plusieurs facteurs en relation avec les routes. Du personnel auxiliaire a été engagé durant 4 mois pour cause d'absence d'un collaborateur de la voirie d'avril à juillet 2018. Un montant extraordinaire de 85 000 fr. a été dépensé suite aux catastrophes naturelles qui se sont abattues sur la commune en 2018. Le 5 janvier, la tempête Eleanor a traversé la Combe-Grède en arrachant de nombreux arbres obstruant le sentier de la Combe-Grède et détruisant 2 passerelles. Le 4 juin, le violent orage sur la Combe-Grède a notamment emporté de grandes quantités de matériel occasionnant un grand volume d'eau et de charriage de matériel à travers le village. Fort heureusement, il n'a y pas eu de grands dégâts matériels dans les habitations privées, toutefois le Conseil municipal est conscient qu'une grande catastrophe a été évitée de justesse. C'est notamment pour ces raisons, que l'exécutif a accéléré le projet de revitalisation du ruisseau du Bez. A relever que les subventions cantonales accordées par la division forestière et l'Office des Ponts et chaussées se sont élevées à près de 32 000 fr.

Le chapitre « FS alimentation en eau » enregistre un excédent de charges de 8 700 fr. (budget zéro). Ce résultat déficitaire s'explique en grande partie par une charge extraordinaire liée au remplacement du système de relevé à distance des compteurs d'eau. Pour information, la vente d'eau propre ainsi que les émoluments de base ont généré des revenus de 186 700 fr. Les taxes uniques de raccordement, quant à elles, sont virées directement dans le financement spécial et par conséquent ne modifient pas le résultat du service.

Le chapitre « FS traitement des eaux usées » enregistre un excédent de charges de 37 300 fr. (budget zéro). Ce résultat déficitaire s'explique par la décision de l'assemblée municipale, sur proposition de l'exécutif, de diminuer le prix du m³ des eaux usées de 3 fr. 50 à 2 fr. 35 (- 33%). Pour information, les taxes variables ainsi que les émoluments de base ont généré des revenus de 200 900 fr. Les taxes uniques de raccordement, quant à elles, sont virées directement dans le financement spécial et par conséquent ne modifient pas le résultat du service.

Le chapitre « FS gestion des déchets » enregistre un excédent de charges de 300 fr. (budget 900 fr.). Ce léger résultat déficitaire s'explique par l'achat d'un stock de sacs poubelles non prévu au budget.

Le chapitre « économie publique » enregistre un excédent de revenus de 25 500 fr. (budget 23'300 fr.). Les revenus de ce chapitres sont constitués des taxes de séjour (10 700 fr.) et de la concession de La Goule (38 300 fr.).

Le chapitre « impôts » enregistre un total de revenus de 2 642 000 fr. (budget 2 575 000 fr.). Dans le détail les impôts représentent : pour les personnes physiques 1 635 000 fr. (budget 1 524 000 fr.) / pour les personnes morales 536 000 fr. (budget 551 000 fr.) / pour la taxe immobilière 203 000 fr. (budget 200 000 fr.) / pour les impôts des frontaliers 268 000 fr. (budget 300 000 fr.).

Le chapitre « péréquation financière LPFC » enregistre un excédent de charges de 123 500 fr. (budget 84 800 fr.). Les dépenses supplémentaires de quelque 38 000 fr. sont à mettre en relation avec l'augmentation du rendement des impôts.

Le chapitre « intérêts » enregistre un excédent de charges de 13 000 fr. (budget 67 900 fr.). L'économie de 55 000 fr. provient essentiellement des meilleures conditions d'intérêt obtenues lors du renouvellement de nos dettes à long terme de 3 000 000 de fr.

Le chapitre « rendement des immeubles PF » enregistre un excédent de revenus de 121 000 fr. (budget 118 800 fr.). Pour information, les revenus bruts des immeubles locatifs s'élèvent à 234 000 fr. et les revenus liés à la location des terrains et droits de superficie à 58 000 fr.

Le chapitre « amortissements PA existant / réserve d'amortissements » enregistre des charges de 329 100 fr. (budget 305 200 fr.). Ce montant se compose de 305 200 fr. d'amortissements relatifs au patrimoine PA existant lors de l'entrée en vigueur du MCH2 (à amortir en 8 ans dès 2016) et 23 900 fr. au titre de réserve d'amortissements supplémentaires.

Au sujet des investissements, l'exécutif apporte quelques commentaires :

Le compte des « investissements » enregistre des dépenses de 897 000 fr., des recettes de 177 000 fr., soit des charges nettes de 720 000 fr.

Les principales dépenses ont été engagées pour : les routes pour 257 000 fr. / l'alimentation en eau pour 170 000 fr. / le traitement des eaux usées pour 172 000 fr.

Ces comptes ont été contrôlés par la commission de vérification en date des 16 & 17 mai 2019 dans les locaux de l'administration communale.

L'exécutif remercie vivement Mme Barbara Hertig pour la bonne tenue des comptes communaux ainsi que la commission de vérification des comptes pour ses remarques constructives et son contrôle minutieux des deniers publics.

Le Conseil municipal engage vivement les citoyennes et citoyens à accepter les comptes 2018 de la commune de Villeret qui enregistrent un bénéfice de 41 663 fr. pour le compte général et un déficit de 4 810 fr. pour le compte global.

L'exécutif donne rendez-vous aux citoyennes et citoyens de Villeret le 3 juin 2019 à 19h30 à la salle des assemblées pour la passation et l'approbation des comptes communaux 2018.

Révision des comptes

La commission de vérification des comptes a adressé son rapport de révision des comptes 2018 au Conseil municipal. Les comptes sont conformes et respectent les prescriptions légales. Les réviseurs remercient également Mme Barbara Hertig, administratrice des finances, pour la bonne tenue de la comptabilité, sa grande disponibilité et son entière collaboration lors des travaux de révision.

Assemblée communale

Nous vous rappelons l'assemblée communale du lundi 3 juin prochain à 19h30 qui mentionne, dans son ordre du jour, l'approbation des comptes communaux 2018, le cautionnement d'un prêt NPR de maximum 600 000 francs en faveur de Villeret Energie SA, la présentation du décompte des travaux réalisés à la route des Raimbœufs, une information à propos des travaux à l'école et une autre information en rapport avec l'éclairage public.

Délégations

M. John Vuitel représentera la commune à l'assemblée générale du Funiculaire de Saint-Imier – Mont-Soleil SA, le mercredi 12 juin à Mont-Soleil.

Qualité de l'eau

Le rapport d'analyse réalisé par le laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué le 6 mai à la fontaine située près de l'immeuble de la rue Principale 1, était en règle au regard des critères mentionnés.

Collège de Villeret

La rénovation démarre. Le 8 juillet les premiers travaux vont débiter dans le collège de Villeret. Ce projet conséquent avance bien selon le calendrier établi, les dernières adjudications seront faites d'ici à fin juin. Pour rappel, c'est lors du scrutin populaire du 23 septembre 2018 que les citoyens ont accepté la rénovation totale de l'école de Villeret. Ceci afin d'offrir aux enseignants et aux élèves, un outil de travail agréable, moderne et qui répond surtout aux normes en vigueur quant à la sécurité des usagers.

Pour les élèves, des classes provisoires vont être installées aux abords de l'école de Courtelary durant la semaine du 17 au 21 juin 2019. Trois salles y seront aménagées. Les élèves de 3H et 4H seront quant à eux hébergés dans une classe du collège de Courtelary. Les élèves de 9H suivront les cours d'économie familiale à Saint-Imier. Pour les options facultatives de l'économie familiale, les leçons seront données à la paroisse de Villeret. Certaines leçons de gymnastique seront assurées à la halle de gymnastique de Villeret.

L'horaire de chaque classe sera distribué en temps voulu, avant les vacances d'été.

La commission d'école garantit la prise en charge de tous les élèves avec les bus de l'école. Les horaires de départ et d'arrivée des bus ne seront pas différents des années précédentes.

Aux alentours de l'école de Villeret, un conteneur sera déposé pour y stocker du matériel scolaire.

Le déménagement des bancs et des chaises est prévu les 26, 27 et 28 juin 2019.

Le Conseil municipal est satisfait de la collaboration entre la direction de l'école, les enseignants et la commission d'école. Un bulletin d'information paraîtra régulièrement pour présenter l'avancée des travaux à la population.

Conseil municipal

Villeret, le 27 mai 2019